

Bruxelles, 9 mai 2019

LES PILOTES DU PACTE POUR UN ENSEIGNEMENT D'EXCELLENCE S'ADRESSENT AU MONDE POLITIQUE EN CAMPAGNE

1. Le Pacte est né d'un **double constat et d'une triple conviction.**

Le double constat, c'est d'une part **qu'il est impératif de faire évoluer l'école** et, d'autre part, que **ce constat est répété depuis de trop nombreuses années sans jamais avoir été dépassé.**

Les mêmes réalités caractérisent en effet notre système scolaire depuis trop longtemps, malgré l'énorme investissement individuel des acteurs de l'école: des savoirs et des compétences en moyenne insuffisamment maîtrisés, des différences beaucoup plus marquées qu'ailleurs entre ceux qui réussissent bien et ceux qui ont plus de difficultés, un système scolaire qui ne corrige pas les inégalités de départ, un taux exceptionnellement élevé de redoublement, un taux trop faibles d'enfants à besoins spécifiques scolarisés dans l'enseignement ordinaire, un enseignement qualifiant qui constitue d'abord une filière de relégation, des grandes différences de dynamiques entre écoles, etc.

2. **La triple conviction qui découle de ce double constat, c'est d'abord, qu'il n'y pas de solution simple pour réformer l'école** : il ne suffit pas de voter quelques décrets pour aboutir à un système scolaire plus efficace et plus équitable. Il faut impérativement affronter la complexité dans la durée, agir sur de nombreux leviers pour mobiliser tous les acteurs si l'on veut aboutir à autre chose que des changements qui sont séduisants sur papier mais qui ne changent pas fondamentalement la réalité des classes. L'école a besoin de temps pour évoluer. **Il faut mener une réforme systémique qui s'inscrit sur le court, le moyen et le long terme**

Dès lors, et c'est notre deuxième conviction, **pour réformer l'enseignement, il faut suivre une feuille de route sur une durée qui, nécessairement, dépasse le temps d'une législature.** La réforme de notre système scolaire, pour avoir des chances de dépasser les constats faits depuis 20 ans, ne peut donc être celle d'un ministre, d'un parti ou d'une majorité parlementaire.

Enfin, et c'est notre troisième conviction, **on ne peut réformer l'école durablement qu'avec l'adhésion progressive de ses acteurs**. Il est tout aussi important de se donner une feuille de route sur le long terme et de s'y tenir, que d'ajuster en permanence le chemin tracé à ce qui se passe réellement dans les écoles en recherchant l'adhésion et la mobilisation de tous les acteurs.

3. Dans ce contexte, nous avons pris le temps, entre le printemps 2015 et le printemps 2017, de co-construire une feuille de route commune en dépassant nos a priori et nos divergences. En nous appuyant sur des expertises scientifiques mais aussi sur l'expérience des acteurs de terrain et sur un processus participatif important, nous nous sommes entendus sur un programme cohérent de transformations profondes de l'école : le Pacte pour un Enseignement d'excellence. Nous sommes convaincus que, s'il est mis en œuvre dans l'ensemble de ses aspects et en respectant les équilibres que nous avons longuement négociés, ce Pacte pourra permettre de **renforcer la qualité de notre enseignement, tout en le rendant plus équitable**. Nous avons en effet défini une feuille de route concrète et chiffrée avec des objectifs précis, des échéances claires et un plan d'action sur le court, le moyen et le long terme. Il s'agit en particulier d'ici 2030 d'améliorer la maîtrise des savoirs de base, de réduire les différences de résultats entre les élèves les moins favorisés et les plus favorisés, de réduire le redoublement et le décrochage, de maintenir plus d'élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire, d'améliorer le climat scolaire et le bien-être à l'école, d'amener plus d'élèves à l'emploi et d'augmenter la réussite dans l'enseignement supérieur.

4. Le Pacte est fait de compromis parfois difficiles. Si nous avions dû écrire le Pacte seuls, chacun d'entre nous aurait tracé un chemin différent. Pour chacun des acteurs qui sont autour de cette table, certaines réformes sont plus difficiles à endosser que d'autres. Mais en même temps, **le Pacte constitue une opportunité unique et historique de réformer l'école parce qu'il représente le seul chemin qui nous est commun**. En ce sens, il n'y pas d'alternative au Pacte. **Personne ne nous entraînera dans une renégociation des équilibres auxquels nous avons abouti après deux ans de travail. Rouvrir une négociation sur ces équilibres serait remettre en cause ce qui est pour nous essentiel : la nécessité de ne pas changer de direction au début de chaque législature. Rouvrir une négociation sur ces équilibres serait également prendre le risque insensé de casser une dynamique qui mobilise aujourd'hui des dizaines de milliers d'acteurs du système scolaire.**

5. En deux ans, de nombreuses réformes ont été engrangées pour concrétiser les grands axes du Pacte dans deux grandes directions.

Pour réformer l'école, nous pensons qu'il faut des **mesures structurelles** qui modifient les règles du jeu du système scolaire et l'affectation des moyens qui y sont consacrés. La définition d'un nouveau tronc commun pour les élèves de la 1^{ère} maternelle à la 3^{ème} secondaire, la revalorisation de l'enseignement maternel, les nouveaux dispositifs et les nouvelles ressources prévues pour combattre l'échec ou favoriser l'apprentissage de la langue d'enseignement,

comme ceux visant à renforcer la gratuité vont dans ce sens. Mais nous pensons aussi, et c'est une des spécificités essentielles du Pacte par rapport à d'autres réformes menées par le passé, **qu'il faut miser sur l'autonomie, la mobilisation, la responsabilisation collective des équipes éducatives, école par école, tout en assurant l'implication des parents et des élèves.** Les écoles ont des spécificités, les élèves ont des spécificités qui ne peuvent être traitées uniformément. Si l'on veut améliorer globalement les résultats de notre système scolaire, il faut laisser un maximum d'espace pour la mobilisation de l'intelligence, de la compétence, de l'expertise collective des équipes éducatives. **Notre conviction est que l'amélioration du système scolaire proviendra d'abord de la somme des plans d'action spécifiques construits par les équipes éducatives, dans le cadre des moyens que le Pacte met à leur disposition.** C'est dans ce contexte que, petit à petit, une adhésion progressive des acteurs de l'éducation à une feuille de route commune peut se construire de manière durable sur le terrain.

6. En deux ans, du printemps 2017 à la semaine passée, un programme de réformes structurantes sans précédent a été adopté:

- adoption du système des plans de pilotage/contrats d'objectifs;
- réforme de l'organisation du travail des enseignants et renforcement de la formation continuée;
- réforme du rôle, des modalités de sélection des directeurs et de leur formation initiale;
- réforme du fonctionnement et des missions du conseil de participation des écoles ;
- renforcement de l'aide administrative pour les écoles fondamentales et spécialisées ;
- nouveau rôle et nouveaux moyens pour les Fédérations de pouvoirs organisateurs ;
- réforme fondamentale de l'inspection et suppression du contrôle a priori du niveau des études ;
- repositionnement du rôle de l'administration de l'enseignement à travers notamment la création du corps de délégués aux contrats d'objectifs ;
- distinction des rôles de régulateur et d'opérateur de l'autorité publique et autonomisation, dans ce cadre, de WBE;
- renforcement de l'encadrement dans l'enseignement maternel ;
- nouveau dispositif et moyens supplémentaires pour combattre les difficultés de maîtrise de la langue d'enseignement au début de la scolarité ;
- expérimentation de nouveaux dispositifs de différenciation, d'accompagnement personnalisé et de remédiation;
- adoption du code revisitant le parcours des élèves de la première maternelle à la troisième secondaire ;
- mise en place d'un dispositif particulier pour les écoles en écart de performance ;
- renforcement de la gratuité en commençant par l'enseignement maternel ;
- abaissement de l'âge de l'obligation scolaire ;
- adoption de la première stratégie numérique pour l'école ;

- mise en production de la première plateforme de ressources pédagogiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles à destination des enseignants (e-classe) ; etc.

Toutes ces réformes ont été menées en respectant les équilibres que nous avons définis en 2017 dans la feuille de route du Pacte.

7. La concrétisation du Pacte sur les deux dernières années, ce ne sont pas seulement des décrets et des arrêtés. C'est aussi une mobilisation sans précédent d'acteurs au service de l'amélioration du système scolaire :

- des milliers d'acteurs se sont mobilisés dans le cadre de la co-construction du Pacte ;
- des dizaines de milliers d'acteurs sont impliqués dans l'élaboration des premiers plans de pilotage des écoles ;
- des centaines d'acteurs sont mobilisés depuis deux ans dans l'élaboration concrète des contenus des apprentissages qui seront enseignés dans le cadre du nouveau Tronc commun. Le premier référentiel maternel devrait être prochainement soumis au Gouvernement ;
- des chercheurs de toutes les universités et de toutes les hautes écoles accompagnent ce mouvement.

8. Tout cela témoigne d'une mobilisation extraordinaire au service de l'amélioration de notre système scolaire. Les fondations d'une évolution fondamentale de celui-ci ont bien été posées. Ce n'est cependant qu'un début. Le Pacte ne portera ses fruits que si la feuille de route est suivie jusqu'à son terme en 2030.

De nombreuses réformes restent à engranger. Du temps et des moyens sont indispensables pour que les réformes votées s'implémentent partout, pour les adapter et les ajuster si nécessaire, pour intégrer la dimension sociale du changement tout en respectant l'engagement de maintien de l'emploi.

Il reste encore beaucoup de craintes à rencontrer et de scepticisme à dépasser. Des réponses devront être apportées à ceux qui, dans l'enseignement secondaire en particulier, s'interrogent, à juste titre, sur les modalités de mise en œuvre du nouveau tronc commun. Les dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé qui sont aujourd'hui dans une phase d'expérimentation devront être généralisés et les moyens pour les mettre en œuvre devront être déployés. Les initiatives essentielles prévues par le Pacte pour l'enseignement supérieur en général et pour l'enseignement qualifiant en particulier devront être concrétisées. Il en va de même pour les initiatives relatives à l'enseignement spécialisé, aux CPMS et à l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire. Les travaux sur les rythmes scolaires et sur la gratuité devront être poursuivis. Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ceux des Régions devront s'entendre sur l'alternance et plus globalement sur la meilleure manière d'assurer la complémentarité des secteurs de la formation et de l'enseignement. Et puis, en lien avec le Pacte, la réforme de la formation initiale des enseignants,

actuellement en cours de concrétisation, doit renforcer de manière significative la formation des enseignants. Il faudra assurer le suivi de ses impacts sur la rémunération des enseignants comme des directeurs et mesurer ceux-ci à l'aune, notamment, de la revalorisation de ces métiers et de la lutte contre la pénurie, dossier devenu critique qu'il faudra prendre à bras le corps.

9. En conclusion, nous rappelons **que le Pacte n'a pas pour objet de confisquer le débat démocratique sur l'école**, pas plus qu'il ne cherche à gommer les légitimes divergences qui doivent pouvoir s'exprimer dans ce cadre. **Nous demandons toutefois aux partis**, qui se présentent à l'électeur et qui seront ensuite amenés à former des majorités en fonction du résultat de l'élection, **d'inscrire leur projet pour l'école dans le respect des équilibres du Pacte pour un Enseignement d'excellence. Abandonner cette feuille de route au lendemain des élections, c'est l'assurance de faire dans 10 ans les mêmes constats sur ce qui ne fonctionne pas dans notre système scolaire que ceux que l'on fait depuis 20 ans.**

Sans gommer nos différences, nous, fédérations de pouvoirs organisateurs, syndicats, fédérations d'associations de parents, nous avons recherché les convergences qui pouvaient nous permettre d'avancer ensemble. **Durant les deux dernières années, des dizaines de milliers d'acteurs se sont mis en mouvement sur le chemin qui a été tracé par le Pacte.** Nous demandons que la méthode qui a été mise en place soit pérennisée **et que la feuille de route que constitue le Pacte soit suivie, en évitant la tentation de la dispersion, pour ne pas gâcher l'opportunité unique qu'il constitue pour l'avenir des Wallons et des Bruxellois.**

Michel BETTENS, FELSI
Fanny CONSTANT, CECP
Roberto GALLUCCIO, CPEONS
Etienne MICHEL, SeGEC
Eugène ERNST, CSC Enseignement
Emmanuel FAYT, SEL SETCA
Marc MANSIS, CGSLB APPEL
Joseph THONON, CGSP Enseignement
Masanka TSHIMANGA, SLFP Enseignement
Véronique de THIER, FAPEO
Bernard HUBIEN, UFAPEC
Didier LETURCQ, WBE